

Bénévolat au Centre régional de santé de North Bay

FOIRE AUX QUESTIONS

Quel est l'âge minimum requis pour faire du bénévolat?

Tous les bénévoles doivent avoir au moins 16 ans. Pour occuper certains postes, ils doivent avoir au moins 18 ans. Veuillez noter qu'étant donné que nous avons un nombre limité de postes en soirée et la fin de semaine, il pourrait être difficile de répondre aux besoins des élèves du secondaire pendant l'année scolaire.

Quelle est la durée d'engagement minimale pour faire du bénévolat au CRSNB?

Vu la nature de nos programmes et services, les bénévoles doivent prendre un engagement à long terme et maintenir un horaire régulier. Les bénévoles doivent choisir l'une des options suivantes :

- Au moins sept mois (80 heures) de services continus
- Au moins deux mois (50 heures) de services continus pendant l'été (pour les jeunes personnes de 16 à 29 ans)

Quand devrais-je présenter ma demande pour faire du bénévolat? Quand vais-je recevoir une réponse?

Les demandes pour faire du bénévolat peuvent être présentées au Service de bénévolat tout au long de l'année. Si vous êtes une jeune personne et que vous souhaitez participer à notre programme d'été, prenez note des dates limites indiquées sur notre site Web.

Vous recevrez un accusé de réception par courriel ou par la poste. Nous tentons d'accepter autant de candidats que possible; cependant, étant donné le nombre de demandes que nous recevons, nous ne sommes pas en mesure d'assurer un placement à tous ceux qui en font la demande. Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront convoqués à une entrevue.

Est-ce que la présentation d'une demande pour faire du bénévolat me garantit une place?

Le processus de demande pour faire du bénévolat ne garantit pas le placement d'un bénévole au CRSNB. Les bénévoles sont choisis en fonction des besoins de l'hôpital, des postes vacants ainsi qu'en fonction des compétences, des intérêts et des aptitudes des bénévoles à accomplir les fonctions requises.

Combien de temps faut-il attendre pour devenir bénévole?

Nous suivons un processus de demande et d'admission rigoureux. Si votre demande est acceptée, il se pourrait que vous deviez attendre 6 à 8 semaines pour devenir bénévole.

Dois-je fournir des références?

Dans le cadre de votre demande, vous devrez fournir le nom et les coordonnées exactes de deux personnes qui peuvent vous recommander et qui vous connaissent depuis plus d'un an. Elles ne peuvent pas être membres de votre famille.

Les références peuvent provenir d'instructeurs, de superviseurs, de collègues, de coordonnateurs de bénévolat, d'enseignants, d'employeurs ou d'entraîneurs. Il n'est pas nécessaire que ces personnes habitent à North Bay.

Est-ce que je peux effectuer mes heures de service communautaire exigées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires au CRSNB?

Vous pouvez utiliser les heures de bénévolat accumulées au CRSNB pour satisfaire à l'exigence de service communautaire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Toutefois, nous ne confirmerons que les heures des personnes qui auront accumulé au moins 50 heures de bénévolat.

Les membres du Service de bénévolat ne peuvent pas fournir aux bénévoles des références verbales ou écrites basées sur le rendement; nous encourageons les bénévoles à demander une référence à un membre du personnel du service où ils travaillent.

Est-ce que vous offrez des stages ou un jumelage à des professionnels de la santé?

Le Service de bénévolat ne propose aucun stage ni jumelage. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les expériences de jumelage et les stages offerts au Centre régional de santé, rendez-vous sur notre site Web et consultez la section « Étudiants et étudiantes » sous l'onglet « [Joignez notre équipe](#) ».

Puis-je décrocher un emploi au Centre régional de santé de North Bay après y avoir fait du bénévolat?

Bien que le bénévolat vous permette d'acquérir une expérience précieuse, il ne vous permettra pas directement de décrocher un emploi au CRSNB. En effet, les bénévoles sont considérés comme des candidats externes. Si vous souhaitez obtenir un emploi rémunéré, rendez-vous sur notre site Web et consultez la section « Carrière » sous l'onglet « [Joignez notre équipe](#) ».

Est-ce que je peux utiliser ma formation professionnelle en tant que bénévole?

Nous accueillons volontiers des bénévoles possédant une expérience professionnelle; toutefois, les bénévoles ne peuvent accomplir que les fonctions énoncées dans leur description de poste de bénévole et ne peuvent pas exercer une profession particulière pendant qu'ils font du bénévolat.

Quelles sont les exigences et les attentes liées au bénévolat?

Vérification de dossiers de police : Une fois l'entrevue réussie, les candidats doivent se soumettre à une vérification de dossiers de police, un processus qui coûte environ 30 \$ (les frais de ce service offert par la police municipale peuvent changer sans préavis).

Dépistage médical : Dans le cadre de leur intégration, les bénévoles doivent se soumettre à un dépistage médical obligatoire. Ils doivent, entre autres, passer un test cutané à la tuberculine en deux étapes (ou une radiographie pulmonaire) et fournir des preuves de vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la COVID-19.

- Si vos vaccins sont documentés et à jour, aucune autre action n'est requise de votre part.
- Si vous ne connaissez pas votre statut immunitaire, vous pourriez devoir obtenir une radiographie pulmonaire et/ou des analyses sanguines supplémentaires.

Remarque : *Ces tests pourraient occasionner des coûts pour les candidats qui ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario. Ces coûts varient en fonction des tests nécessaires et doivent être assumés par les candidats. Veuillez vérifier votre régime d'assurance privée avant de présenter votre demande.*

Dépôt pour l'uniforme : Un dépôt remboursable de 10 \$ est exigé pour l'uniforme le premier jour de votre bénévolat.

Transport : Les bénévoles peuvent stationner leur véhicule gratuitement pendant leur quart de bénévolat. Ceux qui se rendent au CRSNB en autobus ou en taxi devront payer les frais de transport.